

Festival du Livre Jeunesse de Rouen

Du 6 au 8 novembre 2026 – Halle aux Toiles, Rouen

Règlement du concours national d'illustration 2026

Chaque année, le Festival du Livre Jeunesse de Rouen organise un concours national d'illustration destiné à encourager la création et à mettre en lumière de nouvelles voix graphiques.

Le concours s'adresse aux illustrateurs et illustratrices amateurs et offre l'opportunité de présenter un travail personnel devant un jury de professionnels du livre et de la littérature jeunesse, et de bénéficier d'une visibilité dans le cadre du Festival.

Le concours est organisé en partenariat avec la CMCAS Haute-Normandie (Caisse mutuelle complémentaire d'action sociale des industries électrique et gazière) et Rouen Bibliothèques.

Article 1 : Le thème

Pour l'édition 2026, **Clément Lefèvre**, illustrateur invité du Festival, propose le thème :

« Sorcières ou histoires vraies »

Les participant·es sont invité·es à proposer une création originale inspirée de cette thématique, en laissant libre cours à leur imagination et à leur interprétation.

Contraintes techniques :

- Format A3 horizontal (42 × 29,7 cm)
- Tous médiums et toutes techniques autorisés
- Une seule création par participant·e
- Œuvre originale et inédite

Article 2 : La participation

Le concours est réservé aux personnes n'ayant jamais été publiées en tant qu'illustrateurs ou illustratrices, à l'exception de publications dans des fanzines.

La participation est gratuite.

Chaque participant·e peut présenter une seule création.

Les personnes ayant déjà concouru lors d'une précédente édition peuvent de nouveau participer.

Le formulaire d'inscription en ligne doit être complété.

Article 3 : Comment participer ?

Les participant·es disposent d'une totale liberté de création dans le respect du thème et des contraintes définies à l'article 1.

L'œuvre présentée doit être une création personnelle, originale et inédite, au **format A3 horizontal (42 × 29,7 cm)**.

Pour les techniques traditionnelles, l'œuvre devra être numérisée ou photographiée dans une qualité suffisante pour permettre son examen par le jury et, le cas échéant, sa reproduction.

Article 4 : Dépôt des dossiers

Les productions, accompagnées du formulaire d'inscription dûment complété et d'une courte présentation du candidat ou de la candidate, doivent être envoyées **au plus tard le 7 octobre 2026 inclus**.

Tout dossier incomplet ou reçu après cette date pourra ne pas être retenu.

Article 5 : La sélection

Le jury, constitué de professionnels du livre, de l'illustration et de la littérature jeunesse, évalue les œuvres selon les critères suivants :

- Cohérence avec le thème proposé
- Interprétation personnelle et originalité
- Adaptation de l'illustration à l'univers de la littérature jeunesse
- Regard singulier et créativité
- Qualité de la réalisation
- Respect des consignes

Article 6 : Désignation du ou de la lauréat·e

Le ou la lauréat·e est désigné·e par un jury professionnel auquel participe notamment **Clément Lefèvre**, illustrateur invité de l'édition 2026.

Le résultat du concours sera annoncé à l'occasion du **44e Festival du Livre Jeunesse de Rouen, du 6 au 8 novembre 2026 à la Halle aux Toiles**.

Article 7 : Le prix

Le prix comprend :

- L'impression de l'illustration primée au format carte postale, dont **250 exemplaires seront remis au ou à la lauréat·e**
- Une mise en valeur de l'œuvre et de son auteur·rice sur les supports de communication du Festival : site internet, presse, réseaux sociaux...

Les modalités et l'horaire de remise du prix seront communiqués ultérieurement.

Article 8 : Reproduction des œuvres sélectionnées

Les candidat·es dont les œuvres ont été retenues autorisent le Festival à reproduire et diffuser leur création dans le cadre de la promotion et de la valorisation du concours et du Festival, pendant une durée d'un an.

Les travaux pourront notamment être présentés sur les sites internet et réseaux sociaux des organisateurs et de leurs partenaires, ainsi que reproduits sur les supports de communication ou de valorisation du concours.

Le ou la lauréat·e autorise le Festival à réaliser des reproductions de l'illustration primée, notamment sous forme de cartes postales ou de marque-pages.

Toute autre utilisation devra faire l'objet d'un accord spécifique avec l'auteur·rice.

Le nom de l'auteur·rice figurera sur toute reproduction de son œuvre.

Article 9 : Annulation et acceptation du règlement

Les organisateurs se réservent le droit de modifier, reporter ou annuler le concours en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de leur volonté, sans que leur responsabilité puisse être engagée.

La participation au concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.